

FINANCES

Budget primitif 2009

Programme d'emprunt 2009

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 18 décembre 1996 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 18 décembre 2008,

vu les débats en commission des finances du 1er décembre 2008 et du 12 janvier 2009,

vu l'inventaire des besoins locaux dressé par les commissions municipales, tant pour couvrir les suggestions de la section de fonctionnement que pour continuer l'effort d'investissement,

vu les projets du budget primitif 2009 et budgets annexes présentés par le Maire,

vu le programme d'emprunt,

DELIBERE

par 39 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention

ARTICLE 1 : ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2009 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2009.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 17 427 571 euros destiné à financer le programme d'équipement 2009 retenu par le conseil municipal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JANVIER 2009

FINANCES

Budget annexe d'assainissement 2009

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2009 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2009 tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement 2009.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JANVIER 2009

FINANCES

Budget annexe du chauffage centre-ville 2009

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2009 présenté par le Maire,

DELIBERE

par 39 voix pour et 5 abstentions

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du
chauffage centre-ville 2009 ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JANVIER 2009

FINANCES

Budget annexe de la restauration du personnel communal 2009

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2009 présenté par le Maire,

DELIBERE

par 43 voix pour et 1 abstention

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de la
restauration du personnel communal 2009 ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JANVIER 2009

FINANCES

Budget annexe de l'aide à domicile 2009

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2009 présenté par le Maire,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de l'aide
à domicile 2009 ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JANVIER 2009

FINANCES

Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 18 décembre 2008 portant création du budget annexe du CMPP,

vu le projet du budget primitif 2009 présenté par le Maire,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique 2009 ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 30 JANVIER 2009

FINANCES

Budget annexe des soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 18 décembre 2008 portant création du budget annexe des soins infirmiers à domicile,

vu le projet du budget primitif 2009 présenté par le Maire,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe des soins infirmiers à domicile 2009 ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 30 JANVIER 2009